



## Annulation bungalow en camping

Par **LEMERO**, le **29/04/2008** à **22:09**

J'ai fait un réservation d'un bungalow du 16/08/08 au 30/08/08, j'ai versé un acompte + frais de dossier d'un montant total de 230 Euros, mais je dois annuler mes vacances.

La centrale de réservation, ce jour le 29/04/08, m'a dit que je ne pouvais pas récupérer cette somme puisque je n'avais pas pris l'assurance annulation de 10 Euros.

Que dois-je faire? Sont-ils en droit de ne pas me rendre cet acompte alors que j'annule ce séjour 3 mois1/2 avant?

Merci de votre réponse.

Respectueusement.